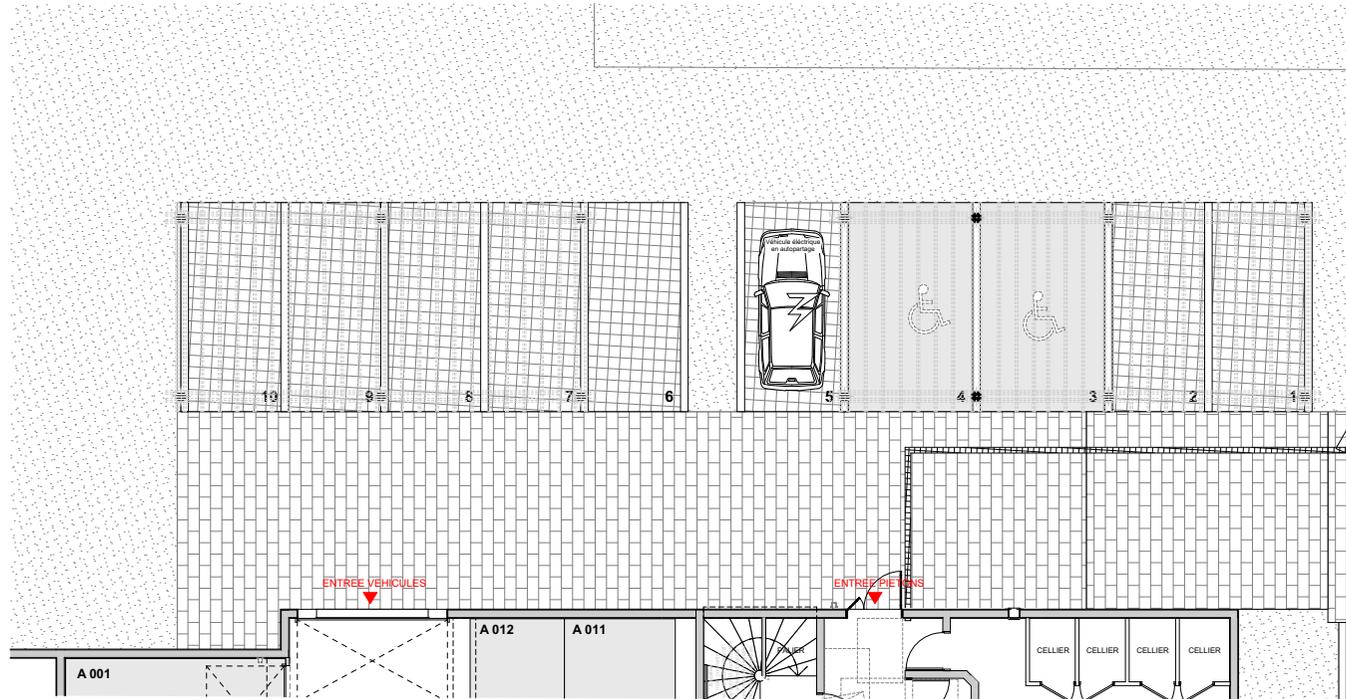


BATIMENT A

PLAN DU PARKING AERIEU_RDC



DES MODIFICATIONS SONT SUSCEPTIBLES D'ETRE APPORTEES A CE PLAN EN FONCTION DES NECESSITES TECHNIQUES OU REGLEMENTAIRES DE LA REALISATION, TANT EN CE QUI CONCERNE LES DIMENSIONS LIBRES, QUE L'EQUIPEMENT, LES SURFACES, LES HAUTEURS SOUS PLAFOND AINSI QUE LES HAUTEURS DE SEUILS OU D'ALLEGES INDIQUEES SONT APPROXIMATIVES. LES RETOMBÉES, SOFFITES, FAUX-PLAFONDS, TRAPPES DE VISITE, AINSI QUE L'EMPLACEMENT DES DESCENTES D'EAUX PLUVIALES, DES EQUIPEMENTS SANITAIRES NE SONT PAS TOUS FIGURES OU LE SONT A TITRE INDICATIF. LES EQUIPEMENTS SANITAIRES FIGURANT EN POINTILLES SUR CE PLAN NE SONT REPRESENTES QU'A TITRE INDICATIF.

| | |
|---|--|
| <p>LEGENDE :</p> <p>VR : Volet Roulant PF : Porte Fenêtre F : Fenêtre BF : Baie Fixe RP : Robinet de Puisage GC : Garde Corps PV : Pare Vue H = 190cm Soffite : Faux Plafond Cantiveaux :</p> | <p>TP : Trop plein PL : Placard CUI : Cuisson R : Réfrigérateur LV : Lave Vaiselle LL : Lave-linge ETEL : Espace Tech. Elec. Logement RJ_{TV} : Prise RJ pour Télévision séjour R : Radiateur SS : Sèche serviette</p> |
|---|--|

Hauteur sous plafond des pièces principales sauf mention particulière : 2,50m env.



Date : 28/03/2024

Indice : 0